

VAE

validation des acquis
de l'expérience

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES



Accompagnement



20 heures



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet de faire reconnaître ses compétences professionnelles acquises au cours des années d'activité (salariée, bénévole, syndicale, associative...).

La V.A.E. permet de valider un titre, un diplôme ou un CQP inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

Objectifs

Proposer un accompagnement individuel personnalisé à la préparation de la validation :

- rédaction du dossier de demande de V.A.E
- préparation à la validation et à la rédaction du dossier de validation des compétences
- préparation à l'entretien avec le jury

Domaines

Agriculture • Sport • Environnement
et Durabilité • Education Canine

Durée

20h d'accompagnement pour préparer l'ensemble de la validation de façon optimale.

Dans le cas où des éléments du référentiel diplôme (UC) sont déjà validés, un accompagnement au prorata des éléments restant à valider est proposé.

LES +

- + un accompagnement en **présentiel** ou à **distance**
- + un suivi **personnalisé** et **planifié**
- + une **motivation** entretenue tout au long du parcours



Déroulé

Evaluation des besoins du candidat à partir d'un échange (en présentiel ou à distance)

Etude du référentiel professionnel du diplôme envisagé

Aide à la préparation du dossier de demande de recevabilité

Organisation du travail et planification de l'accompagnement

Aide à l'exploitation des compétences du candidat en lien avec le vécu et le diplôme envisagé

Construction du dossier à remettre pour la certification

Préparation à l'entretien

Évaluation

Etude du dossier et entretien avec un jury composé de professionnels et d'institutionnels du domaine concerné

Financement

Tarifs
nous consulter

Financements possibles :

- Financement personnel
- Compte Personnel de Formation
- Financement du Conseil Régional
- Financement de Pôle Emploi
- OPCO

Chiffres clés

données issues de la session 2020

Réussite à l'examen	 100%
Satisfaction	 100%
Insertion professionnelle	 100%

Public visé et pré-requis

- Toute personne ayant eu une expérience professionnelle (emploi ou apprentissage) et/ou bénévole de 1610h justifiée
- Le dispositif demande du temps et de l'implication personnelle importante

Modalités

Prendre contact avec le CFPPA

Responsable de formation
Philippe DUMONT
Secrétariat pédagogique
Isabelle DELAGUETTE

02.33.28.71.59
cfppa.sees@educagri.fr
www.campusterreetavenir.fr